



Assemblée Générale du 05 novembre 2024 – 18h00

Note de synthèse

Lors de la séance, les points suivants seront abordés :

- Accueil : Présentation des nouveaux produits et services (estimation 30')
- Points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :
 1. Point sur le plan stratégique 2024-2026.
 2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2025.

L'Assemblée générale se déroulera, en présentiel dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel – Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Suarlée (Namur).

Nous vous invitons à télécharger toutes les annexes ainsi que le modèle de délibération sur le site internet à l'adresse <https://www.deliberations.be/imio/> .

Rappel article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

Chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre d'actions ou parts qu'elle détient. Les délégués de chaque commune et, le cas échéant, de chaque province ou CPAS, rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus sur chaque point à l'ordre du jour au sein de leur conseil.

A défaut de délibération du conseil communal et, s'il échet, provincial ou de CPAS, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des actions ou parts attribuées à l'associé qu'il représente.

A défaut de la présence effective à la réunion de l'assemblée générale d'au moins un délégué de la commune, de la province ou du CPAS associés, l'intercommunale, pour autant que l'associé ait été représenté lors de l'assemblée générale précédente, tient compte des délibérations adoptées par les conseils de ceux-ci pour l'expression des votes et pour le calcul du quorum de vote.

Rappel article L1523-9 du même code :

Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

1 Présentation des nouveaux produits et services (hors ordre du jour de l'Assemblée Générale).

Une présentation de l'évolution de notre stratégie ainsi que des nouveaux produits 2025 iMio sera faite en séance. Cette présentation vous permettra de découvrir les nouveautés mises à votre disposition et comprendre nos grands axes de développement.

Vous avez des questions, des suggestions, des attentes ? Prenez cette occasion d'en discuter avec nous !



2 Point sur le plan stratégique 2024-2026

Un suivi des réalisations du plan stratégique 2024-2026 est présenté en séance.

Le plan stratégique a pour objectif de guider iMio dans la définition de ses priorités et de ses actions pour les 3 années à venir. Il s'agit d'un document de référence essentiel qui permet de clarifier notre vision, notre mission et nos valeurs, ainsi que les objectifs stratégiques qui seront poursuivis pour les atteindre. Ce plan stratégique sert également de cadre de référence pour la prise de décision et la gestion des ressources, en assurant une cohérence entre les choix stratégiques et les actions opérationnelles. Le présent plan stratégique vise à fournir une feuille de route générale claire et cohérente, en identifiant les défis à relever, les opportunités à saisir et les actions à mettre en place pour atteindre les résultats souhaités.

Par la mise en œuvre de notre plan stratégique, nous souhaitons qu'iMio puisse en 2026 s'être affirmé comme :

- Principale entité publique en Wallonie dédiée à la mutualisation informatique pour les Pouvoirs locaux.
- Partenaire public en matière d'informatique pour les Pouvoirs locaux et la région.
- Plateforme d'observation et de partage des TIC de l'open source et de l'eGouvernement pour les Pouvoirs locaux
- Acteur innovant offrant des outils informatiques performants et durables.
- Acteur public axé sur l'intérêt général et en cohérence avec les actions et valeurs portées par l'intercommunale.

iMio a pour objectif de promouvoir et de coordonner la mutualisation de solutions métiers et de fournir, aux Pouvoirs locaux, des produits et services en développant trois activités principales :

- La mise à disposition de solutions métiers développées « In House » ou acquises via marché public avec pour objectif de constituer et gérer un patrimoine de logiciel appartenant aux Pouvoirs locaux ;
- L'accompagnement organisationnel, la gestion de projet, l'assistance technique ou l'encadrement via les ateliers thématiques ;
- La mise en place et le déploiement d'un cadre d'interopérabilité entre les solutions des Pouvoirs locaux, celles des autres administrations régionales /fédérales et celles du secteur privé.

Il est bien évident qu'au travers de notre mission, l'objectif final n'est pas de dégager des bénéfices mais bien de faire bénéficier nos membres d'avancées en augmentant la recherche et le développement dans nos solutions pour toujours optimiser les performances des Pouvoirs locaux.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	• Plan stratégique 2024-2026



3 Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2025.

La présentation du budget sera faite en séance.

IMIO SC	Budget 2025	Budget 2024
Chiffre d'affaires	7 125 000,00 €	6 473 500,00 €
Productions immobilisées	250 000,00 €	275 000,00 €
Autres produits et récupération de frais	80 000,00 €	77 000,00 €
Total des produits d'exploitation	7 455 000,00 €	6 825 500,00 €
Approvisionnements et TVA intracom	(1 100 000,00) €	(1 000 000,00) €
Services et biens divers	(1 370 000,00) €	(1 105 000,00) €
Batiment	(75 000,00) €	(75 000,00) €
Véhicules	(440 000,00) €	(360 000,00) €
Administration / Divers	(85 000,00) €	(75 000,00) €
Téléphonie et internet	(45 000,00) €	(50 000,00) €
Assurances	(35 000,00) €	(30 000,00) €
Honoraires	(500 000,00) €	(400 000,00) €
Marcom	(100 000,00) €	(60 000,00) €
Dons et libéralité	- €	- €
Administrateurs	(90 000,00) €	(55 000,00) €
Total des charges d'exploitation	(2 470 000,00) €	(2 105 000,00) €
Marge Brut d'Exploitation	4 985 000,00 €	4 720 500,00 €
Rémunérations, charges sociales et pensions	(4 500 000,00) €	(4 319 165,88) €
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	485 000,00 €	401 334,12 €
Amortissements	(320 000,00) €	(275 000,00) €
Autres charges d'exploitation	(15 000,00) €	(15 000,00) €
Bénéfice / perte d'exploitation	150 000,00 €	111 334,12 €
Charges financières	(25 000,00) €	(25 000,00) €
Bénéfice de l'exercice avant impôts	125 000,00 €	86 334,12 €
Impôts sur le résultat	(45 000,00) €	(60 000,00) €
Bénéfice de l'exercice	80 000,00 €	26 334,12 €
Capacité d'AutoFinancement (CAF)	400 000,00 €	301 334,12 €

Tarification 2025 :

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 03 septembre 2024 de ne pas revoir la tarification pour l'année 2025 et de maintenir nos tarifs 2024.

Néanmoins vu les indications du bureau du plan prévoyant une indexation de 2% en janvier 2025, nos tarifs suivront l'indexation légale et seront indexés de 2%.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une
--------	--



	abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	• Budget 2025



4 Liste des annexes

Voici la liste des annexes relatives à l'assemblée générale :

1. Lettre de convocation
2. Pré-PV de l'Assemblée Générale
3. Plan stratégique iMio 2024-2026
4. Modèle de délibération
5. Modèle de délégation